

Questions orales

[Traduction]

LE RACISME**L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE—LES CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES**

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, c'est au ministre d'État chargé du Multiculturalisme que je m'adresse. Avant que le gouvernement n'établisse un comité parlementaire pour étudier le racisme et le fanatisme, le ministre avait-il consulté le président de la Commission canadienne des droits de la personne et ses homologues des différentes provinces?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Oui, madame le Président. En dépit de ce que les médias ont pu annoncer, le comité parlementaire que le gouvernement songe à établir est en quelque sorte l'aboutissement d'un symposium qui a eu lieu à Vancouver en avril 1982 et qui avait pour thème les relations raciales et la loi. Le président de la Commission canadienne des droits de la personne a assisté à ce symposium. Un certain nombre de représentants des commissions provinciales des droits de la personne y ont également assisté. Les participants avaient surtout recommandé à l'issue du symposium de procéder à une enquête nationale sur le racisme au Canada.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, le ministre envisage-t-il de dépenser encore trois-quarts de million de dollars à même son budget de 13.7 millions? J'espère qu'il ne va pas les retirer des sommes que son ministère consacre à la publicité et qu'il ne va pas visiter toutes les régions pour étudier cette question comme il l'a déjà fait à 11 reprises au coût de 1.5 millions de dollars. Je demande ce que le ministre va faire maintenant pour enrayer le fanatisme. A mon avis, il faut agir maintenant.

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Je crains que le député, mon critique, n'ait pas lu mon communiqué, mais je ne lui en veux pas. Je tiens seulement à lui faire savoir que contrairement à ce que les journalistes ont pu rapporter, les études situationnelles dont il a parlé n'ont pas coûté 1.5 million de dollars, mais \$94,000. Ces études ont servi à préparer le symposium sur les relations raciales et la loi.

Le gouvernement a doublé il y a six semaines environ les crédits dont mon ministère dispose pour ce qui est des subventions et des contributions au multiculturalisme. Par conséquent, il disposera l'année prochaine d'environ 17 ou 18 millions de dollars.

Les relations raciales figurent parmi nos projets les plus importants. Nous nous sommes donc intéressés de très près à ce phénomène. J'espère qu'au moment où le gouvernement annoncera l'établissement du comité en question, nous pourrions compter sur l'appui du député, car ce sont en fait les

membres des commissions des droits de la personne, les défenseurs des libertés civiles et des représentants d'à peu près toutes les minorités visibles qui ont réclamé ce comité. Je compte sur son appui et sur celui de son caucus. Pour parler net, le gouvernement a doublé nos crédits et a proposé une enquête du Parlement.

M. Oberle: J'incline à penser que le ministre vient tout juste d'annoncer des élections.

* * *

LES BANQUES**LE REFUS D'HONORER LES CHÈQUES DE REMBOURSEMENT D'IMPÔT SUR LE REVENU**

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Je suis sûr que, comme moi et comme beaucoup d'autres collègues, il a été inondé de rapports selon lesquels les banques canadiennes n'acceptent pas les chèques du gouvernement, habituellement les chèques de remboursement d'impôt à moins que vous n'ayez un compte. Dans ce cas, une somme correspondant au montant du chèque est bloquée pour une période pouvant aller jusqu'à six mois.

Cela résulte-t-il de la situation financière précaire du gouvernement et de son déficit excessif?

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Le ministre du Revenu national n'a jamais la vie belle.

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, je suis habitué à des questions et surtout à des réflexions beaucoup plus sérieuses du député.

Je crois que le député comprend très bien qu'il y va de l'intérêt de tous les contribuables canadiens que les institutions financières prennent beaucoup de soin avant d'encaisser un chèque qui leur est présenté, qu'elles exigent des preuves d'identité et qu'elles demandent qu'il y ait un compte afin de s'assurer que celui qui encaisse le chèque soit bien le tireur. Je crois que c'est dans l'intérêt, justement, de tous les contribuables qui, ces jours-ci, par milliers reçoivent des chèques du gouvernement canadien, afin qu'ils ne se voient pas privés de leur droit à recevoir un chèque parce que quelqu'un l'a subtilisé ou encore a tenté de l'encaisser frauduleusement.

C'est donc une pratique des institutions financières qui vise à protéger les contribuables en s'assurant que c'est bien la personne à qui le chèque est destiné qui encaisse le chèque.

[Traduction]

M. Oberle: Madame le Président, ce n'est pas une question piège ou farfelue, c'est sérieux.